

POUR TOUT RENSEIGNEMENT



RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

0 810 25 95 10

Service 0,06 € / min
+ prix appel



AIDES AUX
VACANCES
EN FAMILLE

2018

UNE AIDE POUR
VOS VACANCES D'ÉTÉ
EN FAMILLE



CAF 95 • Dépliant AVF • Janvier 2018 • Photo : "Monica Gozalo



Quartier de la Préfecture
2 Place de la Pergola
95018 Cergy Pontoise cedex

AIDES AUX VACANCES EN FAMILLE



Cette aide de la Caf du Val d'Oise permet de participer au financement d'un séjour d'une semaine dans une structure de vacances familiales reconnue par les Caf pour la qualité de l'accueil et des services proposés.

PARTIR OÙ ?

Dans une structure labellisée VACAF. Ces structures sont situées dans toutes les régions de France Métropolitaine. Différentes formules sont proposées : location, pension complète, demi-pension, camping et mobil-home.

ATTENTION : l'AVF ne peut être versée pour les locations chez des particuliers ou dans des structures non labellisées.

QUAND ?

Pendant les vacances scolaires d'été pour les familles partant avec des enfants soumis à l'obligation scolaire et entre juin et septembre pour les familles partant avec les enfants non soumis à l'obligation scolaire.

BÉNÉFICIAIRES

- Les familles ayant un quotient familial Caf inférieur ou égal à 520 € en janvier 2018 et n'ayant pas utilisé cette aide deux années de suite (en 2016 et 2017).

L'aide est calculée en fonction du quotient familial et de la composition de la famille. Son montant ne peut dépasser 700 € ou 1000 €. La Caf prend en charge 80% du coût d'un séjour de 7 jours consécutifs (hors transport).

Quotient familial	Composition familiale	Participation de la CAF	Aide maximale
0 à 520 €	famille avec 1 ou 2 enfants	80% du coût du séjour	700 €
	famille avec 3 enfants et plus		1000 €

En février 2018, les familles remplissant ces conditions reçoivent une notification d'aide aux vacances enfants.

SI UNE FAMILLE A DÉJÀ UTILISÉ LE DROIT AVF EN 2016 ET EN 2017, ELLE NE PEUT EN BÉNÉFICIER POUR 2018.

RÉSERVATION AVF

- **CHOISIR** un séjour de 7 jours parmi les centres de vacances ou camping labellisés VACAF en consultant le catalogue sur : www.vacaf.org

- **RÉSERVER** par téléphone ou par courrier votre séjour auprès de l'organisme de vacances :

- indiquer votre choix de séjour (dates, lieu et formule de vacances),
- préciser que vous avez reçu une notification d'aide aux vacances en famille (AVF), de la Caf du Val d'Oise,
- communiquer votre numéro d'allocataire.

> À partir d'un fichier sécurisé, l'organisme sera en mesure de vous renseigner et de confirmer le montant de l'aide aux vacances calculé en fonction du coût du séjour.

> À compter de juin, n'hésitez pas à renouveler votre demande de réservation car des annulations libèrent des places.

> Le montant de l'aide aux vacances en famille sera directement payé à l'organisme de vacances et déduit de votre facture si le séjour est bien réalisé.

L'organisme de vacances doit vous informer :

- du coût total du séjour pour votre famille,
- du montant de l'acompte que vous aurez à verser pour la confirmation de votre réservation ainsi que de la date limite de paiement,
- du montant du solde à payer,
- des conditions de séjour.

- **CONFIRMER** votre réservation par l'envoi de l'acompte demandé.

- **RÉGLER** le solde du séjour en fonction des modalités indiquées par l'organisme de vacances.

LES AIDES FINANCIÈRES SERONT ACCORDÉES DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES.